

Brocante de Vernon du 7 juin à Beaugency

Vide-grenier organisé par les habitants du quartier du Vernon le 7 juin 2026 de 7h à 18h.
Les exposants seront installés dans la rue Basse et les ruelles attenantes.
La circulation sera interdite dans la rue Basse, la rue des Quintaux (jusqu'à la moitié de la rue) et autour de l'église. Possibilité de sortie par le chemin des buissons.
Chaque exposants, résidents du quartier ou non, aura une place attribuée. Réservation obligatoire.
Tarif : 2€ le mètre linéaire. Règlement sur place après installation.

Renseignements/Inscription : Mme Michèle Chardon : 06 11 37 58 40

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

1. Peuvent faire l'objet d'une vente tout objet présenté en tant qu'objet d'occasion et ne présentant pas de danger en lui-même.
2. La mise en place des exposants se fera à partir de 7 h jusqu'à 8 h. Passé ce délai, l'organisation disposera de l'emplacement. Fin de la manifestation vers 18h. Chaque exposant veillera à laisser son emplacement propre et dégagé. Un sac poubelle lui sera remis lors de son arrivée.
3. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. L'exposant s'engage à ne pas laisser de papier, de cartons ou divers déchets après son départ sur son emplacement.
4. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans avoir à la justifier.
5. Par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, perte ou détérioration etc.. ainsi qu'en cas d'accidents corporels. Toutes marchandises exposées, sont sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls y compris en cas fortuit ou force majeure : feu, accident, attentat catastrophe naturelle...etc
6. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les douanes contributions ou polices. Il est de même en cas de mensonge, tricherie et falsification de document des dits exposants.
7. La vente d'animaux, d'armes en état de fonctionner est interdite. Les ventes de produits alimentaires sont interdites (ex. gâteaux, confitures...etc) aux non professionnels.

Formulaire d'inscription - Vide-grenier Beauegency Vernon

**Formulaire à retourner complété à Mme Michèle Chardon, 41 rue Basse 45190
Beauegency**

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Cochez le type de pièce d'identité : Carte d'identité

Passeport

Numéro de pièce d'identité :

Délivrée par : Le :

Nombre de mètres souhaités: mL

Déclaration sur l'honneur

Je soussignécertifie ne pas participer à plus
de 2 vide-greniers par année civile .

Je certifie vendre uniquement des objets personnels et usagés .

Date :

Signature :